

mode de vie et que la possibilité, même la plus lointaine, d'une défaite comporte des conséquences si terribles que nul ne saurait y songer.

Ce n'est qu'unis, en faisant appel à toute notre force, à toute notre vigueur, et forts de la connaissance des faits et de la foi en notre cause, que nous pourrons avoir raison d'être confiants. Alors, nous pourrons marcher la tête haute et le cœur léger, convaincus que, quoi qu'il arrive, nous aurons fait de notre mieux.

Je sais fort bien qu'étant donné l'importance de leurs populations, les États-Unis et la Grande-Bretagne joueront le rôle le plus important dans la détermination du cours des préparatifs militaires. Jusqu'à un certain point, il faut que nous prenions pour acquis que notre rôle doit se borner à l'adaptation, dans une large mesure, de nos plans aux leurs. Mais c'est à nous seuls qu'il appartient de décider de quelle façon nous jouerons notre propre rôle dans cet effort commun. Il ne faudrait pas que nous nous laissions dicter notre ligne de conduite lorsqu'il s'agit de nos propres responsabilités. Ce que nous ferons et la façon dont nous le ferons auront de profondes répercussions non seulement sur notre apport à la défense commune de la liberté, mais sur l'avenir même de notre pays.

C'est pourquoi j'ai l'intention de traiter ces deux questions qui ne dépendent que de nous et dont le Parlement du Canada doit assumer l'entière responsabilité. La défense nationale et toutes les conséquences économiques et financières qui découleront des dépenses effectuées pour la défense, voilà les deux sujets les plus importants qui retiendront l'attention des députés au cours de la présente session.

D'abord, la défense nationale. Il n'existe pas de question importante sur laquelle le public canadien est plus mal renseigné; or il n'est pas de question qui exige autant que le public soit pleinement renseigné, sauf pour ce qui doit rester secret et les exigences à cet égard n'embrassent, en somme, qu'une partie infime de nos préparatifs de défense.

Nous devons étudier la défense non seulement au point de vue de l'efficacité des armées de défense elles-mêmes en ce qui concerne et l'entraînement et le matériel, mais nous devons en considérer les détails de façon à nous assurer que les fortes sommes qui seront affectées à la défense soient dépensées le plus avantageusement possible. Il semble maintenant que le Canada affectera à la défense nationale probablement autant en 1951 qu'il a dépensé pendant les cinq années qui ont suivi la dernière guerre mondiale.

Je suis convaincu que les membres de la Chambre ne chercheront aucunement à restreindre les dépenses qui se révéleront vraiment nécessaires, mais comme on nous demandera probablement d'autoriser des dépenses de plus d'un milliard et demi en une seule année, il incombe à tous les députés, quel que soit leur parti, d'insister afin d'obtenir les renseignements les plus complets et l'assurance qu'on utilisera chaque dollar à la meilleure fin possible en vue d'en retirer le plus grand profit le plus rapidement possible.

Bien que le Parlement n'ait jamais refusé au Gouvernement les crédits qu'il demandait pour les préparatifs de défense, les Canadiens ont appris avec étonnement et consternation l'an dernier, lors de l'agression en Corée, que nous n'avions aucune armée de terre prête à aller au combat. Même en tenant compte de tous les millions que nous avons dépensés depuis, il n'est pas certain du tout que nous ayons dès maintenant des effectifs importants prêts au combat.

Des faits inquiétants assez nombreux se sont révélés depuis quelques semaines. Ceux qui étaient au courant de notre pénurie d'armes ont appris avec étonnement qu'un arsenal de l'État, qui aurait pu fabriquer des armes modernes, fabriquait des fusils de chasse qu'on vendait aux sportsmen. Nous avons été aussi étonnés d'apprendre qu'il fallait envoyer des effectifs canadiens aux États-Unis pour qu'ils y reçoivent leur formation, bien que nous ayons dépensé tant d'argent à l'établissement de camps militaires nombreux et importants dans tout le Canada. Mais des détails de ce genre sont loin d'être aussi alarmants en eux-mêmes que la déclaration publiée il y a quelques semaines par la conférence des associations de défense.

Pour nous rendre compte de l'importance de cette déclaration, nous devons nous rappeler que la conférence annuelle des associations de défense réunit les officiers supérieurs de chaque association militaire représentant les divers services de l'armée canadienne. Ce sont les hommes qui servent dans nos forces de réserve. Ils sont également en relations étroite avec nos forces permanentes. Ce sont eux à qui il incombe surtout d'interpréter l'opinion des hommes en uniforme. Cette conférence représente la plus haute autorité possible en ce qui concerne l'état actuel de formation de nos forces de réserve, sur lesquelles doit encore reposer pour une bonne part la défense terrestre du Canada ou notre participation à tout programme collectif.